



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Proposition
d'action nouvelle :
réalisation d'une
vidéo de la journée
de découverte des
activités de pleine
nature au Liauzu
dans le cadre du
Pôle de pleine
nature Vallée du
Célé**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

**DATE DE LA
CONVOCATION**
8 juillet 2025
DATE D'AFFICHAGE
8 juillet 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 25
Présents : 12
Votants : 22
Voix : 40

Contexte

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que dans le cadre du Pôle de pleine nature vallée du Célé, le Syndicat mixte du Parc organise la Journée Découverte Activités de Pleine

Nature le 14 septembre 2025 sur le site du Liauzu. Cette action, inscrite dans le programme d'actions collectives du Pôle de pleine nature, dispose déjà d'un plan de financement arrêté. Depuis sa préparation, l'évènement a obtenu le label national "Fête du sport" et constitue l'évènement phare de cette fête dans le département du Lot.

Afin de donner une résonance plus large à l'évènement et de conserver une trace valorisante de cette action, il est proposé de réaliser :

- un aftermovie de la journée, dynamique et fédérateur, retraçant l'ambiance et la diversité des activités ;
- des capsules vidéo thématiques présentant chaque activité proposée.

Ces vidéos sont destinées à être utilisées au-delà de l'évènement (promotion des activités de pleine nature, mise en valeur du PPN, communication avec les partenaires).

Ces supports audiovisuels seront conçus pour valoriser les paysages et les acteurs de la vallée du Célé, être esthétiques, dynamiques et pédagogiques, et adaptés à plusieurs cibles : touristes, habitants du territoire, partenaires institutionnels et professionnels.

Ces vidéos donneront de la visibilité à la Journée Découverte Activités de Pleine Nature en lien avec la Fête du sport, renforceront l'image du Pôle de pleine nature et produiront des supports de communication réutilisables.

Financement

Cette action pourrait bénéficier d'un soutien financier de la DRAJES, dans le cadre de la Fête du sport 2025.

Le coût prévisionnel de cette action est de **2 990 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention DRAJES : **2 915 €**
- Autofinancement : **75 €**

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**